

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique limitée à 5 personnes (réglementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, RIVIERRE Aurélien, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absent excusé : PUYRENIER Alain

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18



Délibération 2023-16 : Budget Primitif 2023 du budget annexe du « Lotissement du Clos du Bois Rosé »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),
- Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 31 mars de chaque année,
- Considérant que la date limite du vote du budget est reportée au 15 avril 2023,

Monsieur le Maire expose le contenu du budget de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à **l'unanimité** le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes16 673.65 €
- Section d'investissement : Dépenses = Recettes27 010.00 €

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023	16 673.65 €	774	7 036.99 €
		Excédent reporté	9 636.66 €
Total	16 673.65 €	Total	16 673.65 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
16	27 010.00 €	021	16 673.65 €
		Excédent reporté	10 336.35 €
Total	27 010.00 €	Total	27 010.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

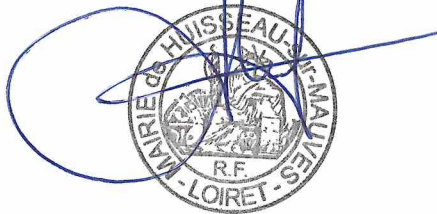
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 29/03/2023

La secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RETIF



Le Maire

Jean-Pierre BOTHEREAU

